

Procès-verbal

de la **112^{ème} assemblée générale ordinaire** de Swissavant – Association économique Artisanat et Ménage, lundi 4 avril 2022, à 11h00, au Schloss Wülflingen, Wülflingerstrasse 214, 8408 Winterthur.

Présidence: Andreas Müller, président de Swissavant

Procès-verbal: Jessica Brunzu, assistante du directeur

Ordre du jour

1. **Constatation du président**
2. **Élection de la rédactrice du procès-verbal**
3. **Procès-verbal de la 111^{ème} assemblée générale 2021**
4. **Rapport annuel 2021**
5. **Approbation des comptes annuels et décharge**
 - 5.1 **Approbation des comptes annuels et de l'affectation de l'excédent**
 - 5.2 **Décharge**
6. **Décision concernant les cotisations des membres pour 2022**
7. **Budget de l'exercice 2022**
8. **Élections**
 - 8.1 **Élection du président du comité directeur**
 - 8.2 **Élection des membres du comité directeur**
9. **Varia**

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit et en application de l'ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19), la 112^{ème} assemblée générale ordinaire 2022 se tient de nouveau et pour la troisième fois sous forme numérique sans présence physique des membres. L'ordre du jour se limite au minimum statutaire.

Le président de l'association a souhaité la bienvenue aux membres du comité directeur physiquement présents, ainsi qu'au directeur et à l'assistante, à l'occasion de la 112^{ème} assemblée générale ordinaire 2022.

Le président constate que l'invitation officielle à l'assemblée générale 2022 a été faite par la publication dans la revue *perspective*, numéro 2-2022 du 28 février 2022, et par l'envoi de la circulaire du 24 février 2022, (conformément à l'art. 11 ch. 2 des statuts de Swissavant), avec délai jusqu'au 18 mars 2022 pour soumettre des propositions, en application de l'art. 11 ch. 8 des dits statuts. Ce délai statutaire pour soumettre des propositions écrites n'a pas été utilisé.

1. Constatations du président

Le président constate que depuis que la crise du coronavirus s'est déclarée, plus de deux ans ont passé et que contrairement aux attentes, l'assemblée annuelle d'aujourd'hui est déjà la troisième à devoir se tenir sous une forme numérique.

Autrement dit: la Journée Nationale de la branche appréciée par les membres doit à nouveau être annulée définitivement, de même que la cérémonie de remise des distinctions de la fondation polaris.

En conclusion, le président souhaite une fois de plus à tous les membres industriels et commerçants de rester en bonne santé et de garder un esprit d'entreprise incorrigible avec beaucoup d'idées innovantes et d'actions créatrices. Dans ses considérations ultérieures, le président exprime sa conviction entrepreneuriale selon laquelle précisément la pandémie de COVID-19 encourage les entreprises, jusqu'à nouvel ordre, à faire preuve de flexibilité, de créativité et d'esprit inventif!

Il exprime officiellement ses remerciements au centre opérationnel à Wallisellen, sous la conduite du directeur, Christoph Rotermund, et à son équipe pour la politique d'information correspondant aux besoins de la branche au cours des mois écoulés de même que pour l'organisation de l'assemblée générale 2022 sous forme numérique conformément à l'ordonnance et aux statuts.

Le président ouvre l'assemblée générale 2022 par les constatations suivantes:

- 92 membres ont fait usage de la possibilité de voter au sujet des points statutaires de l'ordre du jour par écrit (36) ou par la voie électronique (56);
- 92 bulletins de vote ont été reçus conformément à l'ordonnance et aux statuts;
- la majorité absolue pour les propositions ne demandant pas de quorum statutaire s'établit donc à 47 voix;
- aucune proposition des membres industriels et commerçants n'a été soumise dans les délais;
- aucune modification des points de l'ordre du jour n'a été demandée, l'ordre du jour est donc déterminant tel qu'il a été publié.

2. Élection de la rédactrice du procès-verbal

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 92 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: Madame Jessica Brunzu est donc élue à l'unanimité (100% des suffrages exprimés).

3. Procès-verbal de la 111^{ème} assemblée générale 2021

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 92 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: le procès-verbal a donc été adopté à l'unanimité, c'est-à-dire avec 100% des voix exprimées.

4. Rapport annuel 2021

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 92 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: le rapport d'activités 2021 a donc été approuvé par 100% des suffrages exprimés.

5. Approbation des comptes annuels et décharge

5.1 Approbation des comptes annuels et de l'affectation de l'excédent

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 91 non: 0 abstentions: 1

Résultat du vote: les comptes annuels 2021 ont donc été approuvés par 98,91% des suffrages exprimés avec 1 abstention et l'excédent de CHF 19'625.68 est attribué aux réserves.

5.2 Décharge

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 90 non: 0 abstentions: 2

Résultat du vote: la proposition de donner décharge a donc été approuvée par 97.83% des suffrages exprimés avec 2 abstentions. Décharge a donc été donnée aux membres du comité ainsi qu'au directeur pour l'exercice 2021 de l'Association.

6. Décision concernant les cotisations des membres pour 2022

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 91 non: 0 abstentions: 1

Résultat du vote: le maintien des cotisations des membres pour 2022 est adopté par 98,91% des suffrages exprimés avec 1 voix d'opposition.

7. Budget de l'exercice 2022

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 92 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: le budget 2022 proposé a été approuvé à l'unanimité, c'est-à-dire par 100% des voix exprimées.

8. Élections

8.1 Élection du président du comité directeur

Le président constate que, selon les documents écrits, les votes suivants ont été exprimés:

oui: 90 non: 0 abstentions: 2

Résultat du vote: le président sortant, Andreas Müller, a été réélu pour une durée de quatre ans (2022-2025) avec 97,83% des suffrages exprimés et 2 abstentions.

8.2 Élection des membres du comité directeur

a) Élection du vice-président

Le président constate que, selon les documents écrits, les votes suivants ont été exprimés:

oui: 90 non: 1 abstentions: 1

Résultat du vote: le vice-président actuel, Kevin Feierabend, a été réélu pour une durée de quatre ans (2022-2025) avec 1 voix contre et 1 abstention, soit 97,83% des voix exprimées.

b) Élection du caissier

Le président constate que, selon les documents écrits, les votes suivants ont été exprimés:

oui: 90 non: 0 abstentions: 2

Résultat du vote: le caissier actuel, Andreas Diener, a été réélu pour une durée de quatre ans (2022-2025) avec 97,83% des voix exprimées et 2 abstentions.

c) Élection du membre du comité directeur

Le président constate que, selon les documents écrits, les votes suivants ont été exprimés:

oui: 91 non: 0 abstentions: 1

Résultat du vote: Iso Raunjak, membre actuel du comité directeur, a été réélu pour une durée de quatre ans (2022-2025) avec 98,91% des voix exprimées et 1 abstention.

9. Varia

Le président constate que, selon les documents écrits, les votes suivants ont été exprimés:

oui: 79 non: 2 abstentions: 11

Résultat du vote: La 113^{ème} assemblée générale ordinaire 2023 du lundi 3 avril 2023 est organisée dans la région de Zurich avec 2 voix contre et 11 abstentions, soit 85,87% des suffrages exprimés.

Le président remercie les participants pour la préparation professionnelle de la 112^{ème} assemblée générale ordinaire 2022, exprime sa grande satisfaction présidentielle quant à l'adoption massive des points à l'ordre du jour et conclut, pour la troisième fois, une assemblée générale au format numérique, en souhaitant expressément que la normalité s'installe l'année prochaine, en 2023.

Le président clôt l'assemblée à 11h15.

Le président:



Andreas Müller

La rédactrice du procès-verbal:



Jessica Brunzu